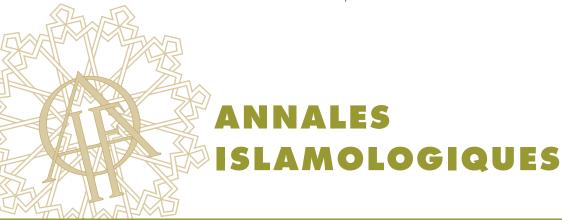
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



en ligne en ligne

AnIsl 31 (1997), p. 123-142

Corinne Morisot

Essai de périodisation monétaire dans l'émirat mekkois à l'époque mamelouke 648 - 923 (1250 - 1517).

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710922	Athribis X	Sandra Lippert
9782724710939	Bagawat	Gérard Roquet, Victor Ghica
9782724710960	Le décret de Saïs	Anne-Sophie von Bomhard
9782724710915	Tebtynis VII	Nikos Litinas
9782724711257	Médecine et environnement dans l'Alexandrie	Jean-Charles Ducène
médiévale		
9782724711295	Guide de l'Égypte prédynastique	Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant
9782724711363	Bulletin archéologique des Écoles françaises à	
l'étranger (BAEFE	")	
9782724710885	Musiciens, fêtes et piété populaire	Christophe Vendries

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

ESSAI DE PÉRIODISATION MONÉTAIRE DANS L'ÉMIRAT MEKKOIS À L'ÉPOQUE MAMELOUKE 648-923 (1250-1517)

L'ÉPOQUE mamelouke (648-923 / 1250-1517), l'émirat constitué autour de La Mekke rassemblait des villes fort diverses, acquises au fil des conquêtes. Depuis son institution au ve siècle de l'Hégire par Abū Ğa'far 1, l'émirat avait su intégrer à sa sphère d'influence politique certaines régions qui revêtaient pour lui un intérêt stratégique 2. Cette politique lui avait progressivement permis d'échapper à une situation paradoxale: les šarīf-émirs avaient en effet toujours aspiré à l'indépendance politique alors qu'ils demeuraient, faute de terres arables, assujettis à leurs fournisseurs les plus proches.

Dans cette quête de l'autosuffisance alimentaire, la Ville sainte constitua autour d'elle trois cercles. Le premier comprenait les oasis voisines, qui apportaient à La Mekke les terres qui lui faisaient défaut. Cette intégration politique fut inlassablement renforcée au cours de l'époque mamelouke car elle garantissait un ravitaillement minimum. Désormais, l'émirat englobait des zones céréalières et fruitières telles les Wādī Marr et Nahla, Al-Tā'if, et le hameau de Ḥilā. Il comptait également des ports importants tels que Yanbu' et Ğudda qui assuraient une partie de son approvisionnement vivrier et lui conféraient un rôle de choix dans le transit commercial interrégional. Un deuxième cercle d'importation s'étendait aux autres régions fertiles de la péninsule, et particulièrement, à la chaîne des Sarāt 3. Ce deuxième cercle présentait des avantages indéniables puisque ces plateaux montagneux sont soumis à un régime de pluie plutôt régulier. Malheureusement, si la productivité s'en trouvait mieux assurée, ces provinces guerrières échappaient souvent à l'autorité des mekkois. Quelques tribus étaient occasionnellement soumises aux šarīf-émirs, mais elles s'émancipaient au premier relâchement de La Mekke. En outre, l'autorité mekkoise y était concurrencée par celle des sultans du Yémen. Il pouvait donc être intéressant de s'assurer l'appui d'une puissance riche, qui à la recherche d'une légitimité religieuse, aurait eu à cœur d'approvisionner les Lieux saints. À travers les dons céréaliers annuels et des envois d'urgence imposés par les

¹ R. T. Mortel, «The Genealogy of the Ḥasanid Sharīfs of Makka», in Mağalla Kuliyyat al-adāb, Ğāmi'at al-Malik Sa'ūd 12/2, 1985, p. 221-250.

² R. T. Mortel, «Maṣādir al-tamwīn al-ġaḍā'ī lī īmāra Makka», in Maǧalla Kuliyyat al-adāb, Ğāmi'at al-Malik Sa'ūd 12/1, 1985, p. 193-219.

³ Aḥmad 'Umar al-Zaila'ī, «Banū Ḥarām, Rulers of Ḥalī and their Foreign Relations IVe-Ve s.H. (X-XI), in Mağalla Kuliyyat al-adāb, Ğāmi'at al-Malik Sa'ūd 15/1, 1988, p. 101-139; Aḥmad b. Zaynī Daḥlān, Ḥulāṣ al-kalām fī bayān umarā' al-ḥarām, Le Caire, 1977.

CORINNE MORISOT

crises de subsistance dans l'émirat, les sultans du Caire, qui cherchaient à prendre pied au Hiğāz depuis l'époque fâtimide, dominaient enfin La Mekke.

Ainsi, l'émirat se trouvait désormais au centre de ses deux premiers cercles de ravitaillement tandis qu'il s'inscrivait à la périphérie d'un troisième cercle, plus vaste: l'Empire mamelouk. La dépendance de La Mekke à l'égard de l'Égypte ne cessa de croître au cours de la période étudiée ici. Cette situation aboutit logiquement à l'intégration de l'émirat à l'Empire, qui intéressait grandement les sultans mamelouks. Après la restauration du califat abbâsside au Caire 4, la reconnaissance par les šarīf mekkois d'une tutelle mamelouke sur leur émirat proclamait, devant la communauté des croyants, la dimension religieuse de ce sultanat. L'argument religieux fut un des principaux éléments de légitimation mamelouke. Il conduisit au rôle clef de l'Égypte dans l'organisation du pèlerinage, et aux tentatives successives de sultans, tel Al-Malik al-Nāṣir Muḥammad ibn Qalāwūn (693-741 / 1293-1340), pour limiter l'importance du zaydisme dans la Ville sainte ⁵. La sacralité de La Mekke était loin d'être son seul attrait: la ville s'affirmait comme une étape indispensable du transit des produits indiens. Longtemps concurrencée par Aden, l'hégémonie de Ğudda s'établit au cours du IXe siècle de l'Hégire (XVe siècle), sous l'impulsion des sultans mamelouks, et devint rapidement incontestable 6. Elle ne fut pas sans conséquence pour La Mekke, qui fut dès lors placée de plus en plus strictement sous la coupe des sultans mamelouks. Deux faits témoignèrent de cette évolution : l'installation d'une garnison permanente dans la Ville sainte à partir de 826 (1422) et la désignation d'un $n\bar{a}'ib$ sultanien à Ğudda en 827 (1423) 7. Ces mesures mettaient un terme aux transformations qu'avait connues l'émirat depuis l'établissement de la protection mamelouke et particulièrement sous les règnes Burgī (784 / 1382). En dépit de ces mesures, l'émirat šarīfien conserva cependant toujours sa spécificité.

Si les transformations politiques de l'émirat sont bien documentées, les conditions économiques sont en revanche moins bien connues. Les sources littéraires classiques offrent pourtant des éléments de réflexion: l'historiographie mamelouke se caractérise en effet par une grande sensibilité aux questions économiques. Certes, les auteurs mekkois se montraient généralement moins intéressés par cet aspect des choses que leurs collègues égyptiens. Néanmoins, ils

⁴ Baybars al-Manṣūrī, *Muḥtār al-aḥbār*, éd. Ḥamdān, Le Caire, 1993; Al-Maqrīzī, *Kitāb al-sulūk li ma'rifa duwal al-mulūk*, éd. Ziyāda, tome I, Le Caire, 1934; M. Chapoutot-Rémadi, «Une institution mal connue: le khalifat abbâsside du Caire», in Cahier de Tunisie, 20, 1972, p. 11-24 et Liens et relations au sein de l'élite mamlūke à l'époque des Mamlūks baḥrides, thèse soutenue à Aix, 1993; D. Ayalon, «Studies on the Transfer of the 'Abbasid Caliphate from Bagdād to Cairo», in Arabica VII, 1960, p. 41-59; J.-Cl. Garcin, «Histoire, opposition politique et piétisme dans le Husn al-Muḥāḍarāt de Suyūti», in AnIsl VII, 1967, p. 33-90.

⁵ Al-Ğaziri, Durar al-fawā'id al-muntamma fi aḥbār al-Hāğğ wa ṭarīq Makka al-mu'azzama, éd. Al-Ḥaṭīb, Le Caire, 1384 H, p. 291, cela se produisit en 702 (1302); Al-Maqrīzi, Al-dahab al-masbūk fi dikr man ḥağğa min al-ḥulafā' wa'l-mulūk, éd. Al-Šayyāl, Le Caire, 1955.

⁶ R. T. Mortel, «Aspects of Mamlūk Relations with Jedda during the Fifteenth Century: The Case of Timrāz al-Mu'ayyadī», in JIS 6/1, 1993, p. 1-13.

Al-Fāsī, Al-'iqd al-Tāmin fī bilād al-amīn, éd. Al-Şabbāḥ, Le Caire, 1958, vol. 4, p. 145; A. Darrag, L'Égypte sous le règne de Barsbāy, 825-841 / 1422-1438, Damas, 1961, p. 159-194.

notaient souvent les prix des denrées alimentaires. Ils y étaient, bien entendu, particulièrement sensibles pendant les crises, et pendant les pèlerinages. Toutes ces données permettent de distinguer des phases de prédominance de telle ou telle unité monétaire. La connaissance de la monnaie, de ses formes, de ses structures comme de leurs évolutions est nécessaire à la compréhension de la situation économique de La Mekke 8. Compte tenu des informations dont nous disposons, nous ne sommes pas en mesure de saisir les développements qui affectèrent les formes de paiement non métallique, telles les avances sur paiement et le crédit. Nous nous préoccuperons donc uniquement du sort de la partie métallique de M1 9. La nature de ces monnaies est un aspect important de cette question: or, ce sont les conditions d'offre et de demande monétaire qui la déterminent 10. L'histoire monétaire de La Mekke ne se résume pas aux espèces circulantes, les monnaies de compte y jouent par ailleurs un rôle important. L'aspect le plus évident de cette histoire monétaire est la succession des dominations du dirham puis de l'*iflurī* et enfin du dinar *ašrafī* dans la notation des prix que les chroniques nous rapportent. Comment interpréter ces phases? Quelle signification historique attacher à cette évolution 11 ?

I. ÉTAT DES SOURCES ET DES RECHERCHES

Les sources économiques que nous pouvons utiliser pour illustrer notre recherche sont en nombre restreint. Aucun document «d'archives» mekkois ne nous étant parvenu, nous ne pouvons utiliser que des sources littéraires ou les rares témoignages numismatiques.

La numismatique est une science récente en Arabie et ne dispose que d'un matériel restreint. Pour l'époque mamelouke, le corpus se résume à des trouvailles isolées illustrant les pertes fortuites des voyageurs, marchands et pèlerins; il n'existe aucun trésor monétaire correspondant à cette période ¹². Il est particulièrement surprenant de constater que ces collections de pièces isolées ne comportent aucune frappe mekkoise. Cela signifie-t-il que la Ville sainte ne battait pas monnaie? Les catalogues de monnaies, et particulièrement de celles conservées dans les collections de Riyād, permettent de mieux saisir la variété de M1. De plus, les sources classiques peuvent compléter utilement les enseignements des ouvrages numismatiques. Comme nous l'avons dit, les auteurs arabes de l'époque mamelouke, même

⁸ M. de Mourgue, *La Monnaie, système financier et théorie monétaire*, 2^e édition, Paris, 1990.

⁹ M1 = actifs liquides.

¹⁰ G. Hennequin, «Mamelouks et métaux précieux à propos de la balance des paiements syro-égyptiens à la fin du Moyen-Âge, questions de méthodes», in AnIsl XII, 1974, p. 37-45; «Monnaies ou monnayage? En relisant le traité des monnaies d'Al-Maqrīzī», in Hommages à Serge Sauneron II, 1969, p. 317-328.

L'exemple des implications historiques de succession de monnayage peut être trouvé dans J. L. Bacharach, «Circassian Monetary Policy: Copper», in JESHO 19, 1976, p. 32-48.

¹² S. Theyab, Monnaies islamiques dans les musées d'Arabie Saoudite, thèse soutenue à Paris, avril 1990.

126 CORINNE MORISOT

s'ils sont moins sensibles que leurs collègues égyptiens à la situation économique, relèvent cependant les prix des denrées alimentaires. D'autres prix peuvent être mentionnés à l'occasion du versement d'un tribut, de l'indemnisation par l'émir à un *šarīf* rival potentiel, par exemple. L'unité monétaire choisie pour exprimer ces valeurs est certainement révélatrice d'un état de l'histoire monétaire et désigne la pièce la plus courante. Ne peut-on craindre que le choix de l'unité monétaire reflète uniquement les habitudes d'un auteur? Le risque paraît faible. En effet, au sein d'une même chronique, l'unité monétaire choisie varie au fil du temps, n'exprimant donc pas le goût de l'auteur; d'autant que ces ruptures surviennent à la même époque, quelle que soit la chronique étudiée.

Les chroniques les plus importantes de l'époque mamelouke furent rédigées à La Mekke par Al-Fāsī (775-832 / 1372-1428) ¹³ et par deux membres des Banū Fahd: Naǧm al-Dīn ibn Fahd (mort en 885 / 1479) qui composa une histoire de La Mekke ¹⁴ et son fils 'Abd al-'Azīz (mort en 922 / 1516) ¹⁵ qui la poursuivit. À cela s'ajoute un troisième type de source littéraire: les *rihla*. Comme le chroniqueur, le voyageur note en effet, les prix des denrées alimentaires à l'aide de la monnaie qu'il utilise le plus souvent pendant son séjour dans la Ville sainte. En outre, il est souvent porté à établir des correspondances entre les monnaies circulant dans l'émirat et celles qu'il connaît par ailleurs. Ibn al-Muǧāwir (601-690 / 1204-1291) fut l'un des premiers à décrire les formes monétaires de La Mekke. Il consigna également les itinéraires qui sillonnaient la péninsule, et rédigea une courte notice des autres villes importantes de la région ¹⁶. Après lui, Ibn Baṭṭūṭa (mort en 768 ou 777 / 1366 ou 1375) laissa un long témoignage de ses pèlerinages, de ses séjours pieux dans cette ville ¹⁷. Son récit, s'il pèche par un certain idéalisme, comporte plusieurs données économiques remarquables. Enfin, l'une des œuvres majeures de cette époque fut la monographie d'Al-Ğazīrī ¹⁸. Cet ouvrage note les chertés et les aisances, il relève les prix des denrées et donne un résumé des développements historiques.

Pour vérifier ces différentes sources, les données les plus fiables (les documents notariés) nous font défaut. Cette lacune nuit à la description de la situation économique réelle, qui ne peut être aussi vivante qu'elle l'est d'ores et déjà en Égypte.

¹³ Données biographiques, Muḥammad ibn Fahd, Laḥz al-aḥlāz, dayl al-ṭabaqāt al-huffāz, éd. Al-Qudsi, Damas, 1928, p. 291-298 et p. 377-378; Al-Saḥāwi, Al-daw' al-lāmī' li'ahl al-qarn al-tāsi', éd. Al-Qudsi, Le Caire, 1934-1936, tome VII, p. 18-20; Al-Fāsi, Al-'iqd al-ṭamīn, éd. Al-Ṣabbāḥ, 8 volumes, Le Caire, 1958; Al-Fāsī, Šifā' al-garām bi aḥbār al-bilad al-ḥarām, éd. 'Īsā al-Bābī al-Ḥalabī, 2 volumes, Le Caire, 1956.

Données biographiques, voir: R. T. Mortel, Al-aḥwāl al-siyāsiyya wa'l-iqtiṣādiyya fī Makka, Riyād, 1983, p. 5; Nağm al-Din ibn Fahd, Ithāf al-warā bi-aḥbār umm al-qurā, Ms Photo or C. 120, B.N. Paris.

Données biographiques, voir: R. T. Mortel, Al-aḥwāl al-siyāsiyya wa'l-iqtiṣādiyya fī Makka, Riyād, 1983, p. 6; 'Adb al-'Azīz ibn Fahd, Bulūg al-qurā bi dayl ithāf al-warā bi aḥbār umm al-qurā, Ms Ğāmi'at al-Malik Sa'ūd, Fa 73/1.

Données biographiques, voir EI²; Ibn al-Muğāwir, Şifa bilād al-Yaman wa Makka / tā'rīḥ al-mustabşir, éd. O. Löfgren, Leyde, 1951-1954, tome I et II.

¹⁷ Ibn Battūta, *Tuhfa*, éd. Al-Bustānī, Beyrouth, 1960.

¹⁸ Al-Ğazīrī, *Durar*, éd. Al-Ḥaṭīb, Le Caire, 1384 H.

II. CONDITIONS MONÉTAIRES

Les conditions monétaires intéressent ici deux types de monnayage: les monnaies de compte et les unités circulant réellement. Il est bon de reprendre ici le débat traditionnel sur la fiduciarité ou la réalité des espèces circulant. De plus, si nous voulons découvrir la nature des monnayages mekkois, il est indispensable d'observer les conditions d'offre et de demande de la monnaie. La définition de ces deux termes n'est pas aisée. La demande monétaire découle des trois fonctions de la monnaie: moyen de paiement, épargne de précaution et épargne de spéculation ¹⁹. Pour comprendre ce qu'était l'offre monétaire, il convient d'aborder le problème de la frappe et donc, de revenir sur l'analyse critique du concept de *sikka* dans le contexte de La Mekke mamelouke. Une fois ces deux conditions précisées, nous pourrons mieux déterminer la nature des monnaies connues et l'organisation des moyens de paiement; nous saurons alors quels mécanismes économiques se développaient dans une telle structure.

CONDITION DE L'OFFRE MONÉTAIRE : ANALYSE DU TERME DE SIKKA

La Mekke, au temps des califes abbâssides de Bagdad, avait battu monnaie. La frappe revêtait alors deux formes: il existait une frappe régulière qui participait de l'activité monétaire normale de l'Empire, et des frappes anticalifiennes dont nous avons conservé de rares preuves ²⁰. À cette époque, la ville disposait donc d'ateliers, d'outils et des ouvriers nécessaires à ce travail délicat ²¹. La question essentielle est de savoir si cette frappe se poursuivit à notre époque ou non. Cette question est d'autant plus délicate à résoudre que les flux de métaux monétaires vers La Mekke sont très discrets, à l'exception des flux de cuivre dénoncés par les sources égyptiennes, qui, à partir du VIII^e siècle de l'Hégire, considèrent ces mouvements comme les principaux responsables des pénuries de *fals* au Caire. Cela étant, les sources littéraires, nous permettent d'apporter dès maintenant des éléments de réflexion.

En effet, les chroniques évoquent souvent la *sikka*, terme habituellement traduit par « monopole de la frappe». La première mention de la *sikka* apparaît dans le contexte des négociations entre Qalāwūn et Abū Numayy. Les prétentions égyptiennes dans ce domaine avaient déjà été exprimées par Baybars ²². Les revendications mameloukes ne furent pas toujours satisfaites: ainsi, en 692 (1292), la *ḥuṭba* fut offerte au sultan rasoulide et « on grava également la *sikka* à son nom. » ²³ De même, en ğumādā II 827 (1423), « à l'approche

¹⁹ M. de Mourgue, *La Monnaie*, Paris, 1990, p. 13-27.

St. Album, A Checklist of Popular Islamic Coins, Santa Rosa, 1993; E. von Zambaur, Die Münzprägungen des Islams, Wiesbaden, 1968.

²¹ Sur l'organisation des ateliers de frappe: Kh. Ben Romdhane, «Un traité inédit de technique monétaire», in Revue numismatique (RN), 6e série, tome

XXX, p. 207-226; B. H. M. Rajae, Approche quantitative de l'or monnayé en Occident musulman, thèse soutenue à Paris, 1994.

²² Al-Maqrīzī, Al-dahab al-masbūk, éd. Al-Šayyāl, Le Caire, 1955.

²³ Al-Ğaziri, *Durar*, éd. Al-Ḥaṭib, Le Caire, 1384 H., p. 287.

des armées d'Al-Manṣūr, le 7 ğumādā II, on frappe la sikka [duriba al-sikka bi-Makka] en son nom à La Mekke ²⁴.» Cette situation cessa lorsque le candidat égyptien à l'émirat, le šarīf Ḥasan b. 'Ağlān (798-829 / 1395-1425), reprit le contrôle de la ville. Enfin, l'Égypte l'emporta. Ibn al-Muǧāwir (mort en 690 / 1291) écrivait déjà: «Les pièces d'or de ce pays (La Mekke) sont frappées suivant le modèle égyptien.» Il semble qu'il en allait de même pour les dirhams ²⁵. En effet, Naǧm al-Dīn ibn Fahd (mort en 885/1480) et 'Abd al-'Azīz ibn Fahd (mort en 922/1517) signalent la frappe de dirhams mas'ūdī à La Mekke ²⁶. Ibn Fahd précise que des dirhams mas'ūdī furent frappés dans la Ville sainte en 848 (1444), en 901 (1495) et à la fin de muḥarram 909 (juin 1503) ²⁷. Cependant, Ibn Fahd ne signale aucune frappe mekkoise au début de notre période.

Le problème tient, en fait, à la manière dont on doit interpréter le terme sikka. Car, comme le montre la définition d'Ibn Haldūn (m. 808/1405), les acceptions regroupées sous ce vocable sont très diverses. Le mot désigne en effet simultanément, la frappe monétaire dans son sens concret ²⁸, son contrôle administratif, et la prérogative du souverain ²⁹. La sikka peut parfois être comprise de manière symbolique. Elle fait alors pendant à la hutba. Ainsi, les extraits relatifs à la sikka que nous venons de citer, pourraient ne pas désigner une frappe effective. Toutefois, l'emploi de verbes tel que «daraba» (frapper) ou «naqaša» (graver) témoigne d'une émission monétaire réelle. La définition de la sikka par Al-Qalqašandī (756-821 / 1355-1418) conforte cette interprétation: il lie en effet, la sikka aux frappes des dirhams, des dinars, et d'une partie des fulūs ³⁰. Enfin, dans une dernière acception, la sikka revêt un caractère normatif. Cette surveillance du type lie par conséquent étroitement l'exercice de la sikka à la gestion du dār al-darb (l'hôtel des monnaies) ³¹. Une fois encore les associations sémantiques les plus fréquentes sont «sikka-daraba», ou «sikka ṭaba'a».

Comment analyser ces éléments? Il est d'une part certain que La Mekke disposait de l'infrastructure nécessaire à l'émission monétaire. Le silence des *rihla* à ce sujet ne s'inscrit pas à l'encontre de cette observation. Ces récits obéissent, nous le savons, à des modèles très stylisés où la vie économique occupe peu de place. De plus, nous voyons les sultans affirmer leurs droits à la *sikka*. Cependant, aucune frappe ne vient illustrer le monnayage mekkois: le doute est donc permis, d'autant que les seules attestations de frappe sont postérieures au VIII^e siècle de l'Hégire et ne concernent explicitement que l'or et l'argent. Encore s'agit-il ici d'un dirham dont la circulation est, nous le verrons, caractéristique de La Mekke. Certes, une émission mekkoise peut sembler indispensable à la vie économique régionale, mais l'était-elle réellement? Nous n'avons aucune donnée fiable concernant la

²⁴ Al-Fāsī, Šifā' al-ġarām, éd. K. F. Wüstenfeld, CSM (Die Chroniken der Stadt Mekka), Leipzig, 1871, tome II, p. 231.

²⁵ Ibn al-Muğāwir, Şifa, éd. O. Löfgren, Leyde, 1951, tome I, p. 12.

Nağm al-Din ibn Fahd, *Ithāf*, B.N. de Paris, Ms Or C.120, événements de 848; 'Abd al-'Azīz ibn Fahd, *Bulūg*, cité par R.T. Mortel, *Al-ahwāl al-siyāsiyya*, Riyād, 1983, p. 194.

²⁷ 'Abd al-'Azīz ibn Fahd, *Bulūġ*, f 22 r°, cité par R. T. Mortel, *in JESHO* 32, p. 301.

²⁸ À l'origine le terme désignait le coin avec lequel les dinars et les dirhams étaient frappés. voir, A. Allouche, Mamlūk Economics, Salt Lake City, 1994, p. 91.

²⁹ Ibn Haldūn, Al-Muqaddima, Trad. F. Rosenthal, Londres, 1967, tome II, p. 48.

³⁰ Al-Qalqašandī, *Şubḥ*, Le Caire, 1963, tome III, p. 462-

³¹ *Ibid.*, tome III, p. 439-440.

population de La Mekke, Ludovico Varthema y dénombrait six mille familles, mais aucun recensement n'étaye ces estimations ³². La seule chose qui soit certaine est l'énorme différence qui existait entre sa population à l'époque des pèlerinages et pendant la « morte saison ». La demande monétaire, en dehors des périodes d'affluence, peut avoir été restreinte aux échanges quotidiens. En outre, la ville avait des ressources monétaires indépendantes de la frappe. Nous savons, en effet, que jusqu'au milieu du IX^e siècle de l'Hégire, les émirs percevaient l'intégralité du produit de douanes de Ğudda dont une partie était acquittée en espèces. Ces flux douaniers correspondaient opportunément à l'époque du *Ḥaǧǧ*. Les tributs des villages voisins soumis à l'émirat alimentaient eux-aussi les caisses de l'émir qui disposait donc de certains fonds pour diriger la masse monétaire.

L'analyse des flux de métaux monétaires peut également nous fournir quelques éléments de réflexion. L'offre de métaux monétaires est la même pour La Mekke et pour Le Caire. Les flux d'Europe ne peuvent atteindre directement le Higaz, ils doivent transiter par l'Égypte et rien ne s'oppose à ce que les flux soudanais suivent le même itinéraire. L'apparition des pièces italiennes à La Mekke à la fin de la première époque est à ce titre très intéressante. Car, même si nous admettons la communauté des flux une question demeure: ces métaux parviennent-ils à La Mekke sous forme monétisée ou non? En ce qui concerne le ducat, la réponse est simple: monnaie du grand commerce il demeurait un moyen de paiement au Higāz. Cependant, si le commerce constituait l'essentiel de l'offre d'or, la remarque d'Ibn al-Muǧāwir nous invite à penser, que, le cas échéant, le šarīf émir de La Mekke pouvait battre monnaie d'or. La réponse n'est sans doute pas la même pour tous les métaux. L'idée que La Mekke dépende de l'Égypte pour la constitution de sa masse monétaire demeure gênante. La lenteur et les risques attachés au transport des métaux, l'incommodité de la gestion qui résulte de cette organisation, tout cela rend le système surprenant. Cependant, ces difficultés existent de toute façon quelle qu'ait été la nature des métaux transportés. Il convient sans doute de réévaluer les autres sources de monnaies. Il est difficile de définir la masse monétaire mekkoise. La question de la sikka se pose sans aucun doute en termes différents selon l'époque et le métal. Le contrôle des profits de la douane de Ğudda semble déterminant. Comme le révèle l'exemple du ducat, les flux d'or pouvaient résulter de l'activité commerciale. Les dinars, au début de notre période, puis les ifranti, pouvaient gagner La Mekke sous forme monétisée et pourvoir à la circulation d'or. Les conditions sociales de la demande d'or rendent cette hypothèse vraisemblable. L'offre d'argent diffère. La seule attestation formelle de frappe concerne le dirham $mas'\bar{u}d\bar{\iota}$, un type caractéristique de la circulation mekkoise. Si nous acceptons la première hypothèse, celle d'une frappe occasionnelle survenant quand l'approvisionnement commercial s'avère insuffisant, nous ne pouvons nous étonner de la frappe d'argent. Elle est rapportée à une époque où le dirham, après une violente crise, reprend un rôle de monnaie étalon. Elle survient alors que l'émir ne perçoit plus l'intégralité des douanes de Gudda, et que l'offre d'or se trouve diminuée. Les émirs peuvent avoir songé à combler ce déficit par une offre d'argent. L'absence de témoignages numismatiques d'une telle frappe soulève les plus nettes objections à notre hypothèse, cependant le corpus est encore loin d'être définitivement arrêté.

³² Cité par F. E. Peters, Mecca, A Literary History of the Muslim Holy Land, Princeton, 1994, p. 171.

130 CORINNE MORISOT

En dehors de l'aspect hasardeux propre aux découvertes numismatiques, plusieurs réponses peuvent être apportées pour résoudre cette contradiction. L'explication peut d'une part résulter de l'implication de La Mekke dans le commerce et du déplacement de M1 qui en découle. D'autre part, pourquoi ne pas évoquer la possibilité d'un coin ne portant pas explicitement mention de l'atelier? Cette explication, si elle s'inscrit à l'encontre des habitudes monétaires de l'âge classique, nous semble recevable.

Le monnayage du cuivre est sans doute plus aisément défini, en partie grâce aux sources égyptiennes. Nous savons que des flux de cuivre démonétisé alimentaient le Higāz. Le fals devait de fait être émis sur place. L'absence de fulūs mekkois identifiés s'explique à notre avis par les mêmes raisons que l'absence de dinars et de dirhams. Cette solution est d'autant plus facile à admettre que le type du fals, même en Égypte, était fruste et ne portait pas toutes les indications de lieu et de date que les autres monnaies devaient systématiquement comporter. Ces éléments, même s'ils demeurent ténus, laissent supposer l'existence d'émissions mekkoises. L'hypothèse d'une frappe monétaire dans cette ville repose, pour l'essentiel, sur les données des sources encyclopédiques et les attestations relevées dans les chroniques. Des arguments lexicaux soutiennent cette idée que malheureusement aucune pièce ne vient incontestablement démontrer. Nous devons formuler des hypothèses qui tiennent compte de la particularité de chaque âge et du métal considéré. Les émirs pouvaient, si le besoin s'en faisait sentir, battre monnaie d'or, comme le signale Ibn al-Muğāwir (mort en 690/1291); d'argent, comme le précise Ibn Fahd (mort en 885/1480) et de cuivre, ainsi que les sources égyptiennes le laissent penser. Le développement des recherches archéologiques en général et plus particulièrement la publication des fouilles effectuées au long des routes de pèlerinage nous éclairera sans doute davantage. Jusque-là, la frappe mekkoise demeurera une hypothèse. Elle permet d'avancer plus nettement dans la description des conditions monétaires. Cette question souvent négligée doit être posée, car elle est en effet plus qu'une simple précaution de méthodologie économique ³³. Dans les économies modernes comme dans l'économie mamelouke, l'offre de monnaie est le fait d'un pouvoir central. Toutefois, la similitude s'arrête là. L'offre mamelouke de monnaies n'est pas aussi strictement contrôlée qu'elle l'est dans les économies modernes 34.

Dans la Ville sainte, l'offre de monnaie transitait, si notre hypothèse est exacte, par les responsables locaux. Ils disposaient, pour constituer leur masse monétaire, des ressources de la *sikka* et des flux douaniers. L'importance de ces deux composantes évolua au fil du temps. Nous savons aussi, par les taux de change notés dans les chroniques ³⁵, que des devises étrangères pouvaient être utilisées comme moyen de paiement sur le marché de La Mekke. Nous sommes donc en droit de considérer l'apport de ces monnayages étrangers

³³ G. Hennequin, in AnIsl XII, 1974, p. 37-45 et «Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen Âge», in AnIsl XIII, 1977, p. 179-216; in Hommages à Serge Sauneron II, 1969, p. 317-328; P. Chalmeta, «Sources pour l'histoire socio-économique d'Al-Andalus, essai de systémati-

sation et de bibliographie », in AnIsl XX, 1984, p. 1-14.

³⁴ Sur l'offre de monnaie actuelle: M. de Mourgue, *La Monnaie*, Paris, 1990, p. 61-86.

³⁵ Al-Fāsī, Šifā' al-ġarām, éd. 'Īsā al-Bābī al-Ḥalabī, vol. II, p. 276, Le Caire, 1956.

comme partie intégrante de M1. Par voie de conséquence, les autorités émirales et sultaniennes se trouvaient partiellement dépossédées du contrôle de leurs réserves monétaires, celles-ci découlant en partie du grand commerce ³⁶. Dans ces conditions, il est impossible d'envisager l'existence à La Mekke d'une monnaie droite. L'offre de monnaie se composait de deux éléments: une première partie émanait de l'autorité centrale, relayée par les fermiers des ateliers de frappe. À côté de cette production centrale, existait ce que nous pourrions considérer comme l'offre privée, assurée par le marché des devises et le commerce interrégional.

CONDITIONS DE DEMANDE MONÉTAIRE

Si l'on conçoit aisément les conditions d'offre de la monnaie, les conditions de la demande sont plus difficiles à représenter. La structure de la demande de monnaie détermine actuellement le taux d'intérêt et la composition de M1³⁷. La demande de monnaie remplit trois fonctions. Elle sert à la constitution d'encaisses de précaution et d'encaisses de spéculation. En marge de ces deux fonctions de réserve, la demande de monnaie vise évidemment à satisfaire les besoins de l'agent économique, à lui fournir les moyens d'acquitter ses achats. Dans La Mekke mamelouke, cette fonction était d'autant plus importante que l'essentiel des paiements était acquitté en espèces, ainsi que le signale Ibn al-Mugāwir ³⁸. Nous n'entrerons pas dans le débat de savoir ce qui, de la demande ou de l'offre de monnaie, guide le volume de la masse monétaire. Dans la situation de La Mekke mamelouke la quantification de ces trois fonctions de la demande monétaire est déjà presque hors de portée : nous ne disposons d'aucune source les décrivant. Si l'encaisse de précaution et la demande à des fins de consommation existaient, il est impossible d'être aussi affirmatif sur les encaisses de spéculation. Certes, au Caire, les chroniques évoquent la réticence des agents économiques à rendre les anciennes pièces, comme le sultanat l'exigeait à l'occasion des nouvelles émissions. Cette attitude, même si elle ne nous est pas explicitement signalée à La Mekke, y était probablement de mise. Cependant, pouvons-nous la considérer comme une volonté de constituer des encaisses de spéculation? Nous pensons qu'il s'agit bien plus d'encaisses de précaution, destinées à assurer au thésauriseur les moyens de paiements de la vie quotidienne. Dans ces conditions, nous ne saurions concevoir, pas plus au Caire qu'à La Mekke, un système de taux d'intérêt monétaire aussi complexe qu'il l'est aujourd'hui. Même quand, au cours du IXe siècle de l'Hégire (XVe siècle), les marchands égyptiens se livrèrent au trafic du fals, il ne s'agissait pas d'encaisses de spéculation dans la mesure où le trafic reposait sur la démonétisation des pièces ³⁹.

³⁶ G. Hennequin, in AnIsl XIII, 1977, p. 179-216.

³⁷ M. de Mourgue, *La Monnaie*, Paris, 1990, p. 365-376, 380-383.

³⁸ Ibn al-Muğāwir, *Şifa*, éd. O. Löfgren, Leyde, 1951, tome I, p. 13.

³⁹ Al-Maqrīzī, *Sulūk*, éd. Al-'Ašūr, Le Caire, 1970-1973, volume IV, p. 629, 642, 678, 794, 943; Al-Qalqašandī, *Şubḥ*, éd. Le Caire, 1913, tome III, p. 444.

NATURE DES MONNAIES

La nature des monnaies est le dernier point théorique qu'il convient d'aborder avant de décrire les pièces qui circulaient réellement. C'est d'ailleurs chose aisée. Les conditions d'offre et de demande amènent à écarter la possibilité d'une monnaie droite. Le débat se résume à la question de la fiduciarité de ces monnaies. Nous supposons que les différentes pièces qui composent la masse monétaire étaient, pour l'essentiel, reçues au poids. La pesée des pièces ne fait l'objet d'aucune mention explicite, seul Ibn al-Muǧāwir nous en donne un indice 40. Cependant, partout dans l'empire, les pièces étaient reçues au poids, et, si tel n'avait pas été le cas à La Mekke, les voyageurs de passage n'auraient sans doute pas manqué de le signaler. De plus, les mutations monétaires entraînaient un recours systématique au pesage et nous savons par exemple, que l'argent fut soumis à plusieurs réformes sur lesquelles nous reviendrons. En outre, l'expression de plusieurs taux de change en valeur absolue ne signifie pas que les pièces étaient reçues au nombre; elle signifie, ainsi que le montre l'exemple de l'Égypte, que les taux sont exprimés par rapport à un système de valeurs idéales. La pesée étant admise, dresse-t-elle un obstacle à la fiduciarité des pièces ⁴¹?

La pesée permet d'obtenir une information objective sur le poids de la pièce, elle pourrait donc indiquer une monnaie lingot, à condition bien sûr, que la pièce soit de métal pur. Or, nous savons fort bien que les monnaies qui circulèrent à La Mekke comme dans l'ensemble de l'empire pendant l'époque mamelouke étaient des alliages. Une fois le poids total connu, restait donc encore à déterminer le poids de métal fin (or, argent ou cuivre) contenu par l'espèce observée. Certes, l'État lorsqu'il émettait une pièce en promulguait l'aloi officiel. Cependant, techniquement, ce taux ne pouvait être scrupuleusement respecté ⁴². En outre, ces taux étaient indicatifs et les chroniques ne manquent pas d'exemple où, sans proclamation officielle, le type d'une pièce se dégradait. Les études numismatiques confirment ces décrochages. Pour toutes ces raisons, le pesage ne permettait pas de connaître le pourcentage de métal précieux dans une pièce. L'accord devait se faire sur un taux admis, dérivé sans doute des indications officielles, mais aussi de la réputation des monnayages. Cette estimation reposait sur des critères subjectifs et conférait donc une part de fiduciarité aux pièces.

⁴⁰ Ibn al-Muğāwir, Şifa, éd. O. Löfgren, Leyde, 1951, tome I, p. 12.

⁴¹ G. Hennequin, in AnIsl XIII, 1977, p. 179-216.

⁴² B. H. M. Rajae, Approche quantitative de l'or monnayé en Occident musulman, Paris, 1994; Kh. Ben Romdhane, in RN, 6^e série, tome XXX, p. 207-226.

III.

ESSAI DE PÉRIODISATION

MÉTHODOLOGIE

Les différentes phases du monnayage mamelouk à La Mekke apparaissent nettement. Il suffit pour cela de rassembler la totalité des données concernant les fluctuations des prix dans les sources littéraires. Un tableau peut résumer l'évolution des prix telle qu'elle nous est décrite. Pour illustrer cette démarche, étudions les prix du froment au cours de l'ensemble de notre période.

Tableau 1. Les prix du froment à La Mekke.

Date de l'Hégire	Date	Quantité	Prix	Source
676	1277-1278	2 mudd	1 dinar	Itḥāf III / p. 108
fin rabī'II 676	septembre 1277	1 mudd	1 dinar	Itḥāf III / p. 108
691	1291-1292	1 mudd	1 dinar	<i>Šifā</i> ' II / p. 272
695	1295-1296	1 ardabb	900 dirham	<i>Iġāṭa</i> ⁴³ , p. 34
rağab 695	mai 1296	1 ardabb	1 200 dirham	CSM II/ p. 313 Sulūk I / p. 829
704	1304-1305	1 mudd	20 dirham	Mortel, p. 305 44
ğumādā II 707	novembre 1307	1 <i>ģirāra</i> syrien	1 500 dirham	<i>Šifā</i> ' II / p. 272-273
719	1319-1320	1 <i>ģirāra</i> syrien	120 dirham	Al-'iqd VI / p. 96
721	1321	1 ardabb	240 dirham	<i>Šifā</i> ' II / p. 273 <i>CSM</i> II / p. 314
722	1322	1 ardabb	250 dirham	Mortel, p. 305
724	1323-1324	1 <i>ģirāra</i> syrien	120 dirham	Itḥāf III / p. 178
725	1324-1325	1 <i>mudd</i> 1 <i>ardabb</i> égyptien	18 à 19 dirham 18 dirham <i>kāmilī</i>	<i>CSM</i> II / p. 314-315 <i>Šifā</i> ' II / p. 273
728	1327-1328	1 mudd	40 dirham	<i>Ibid.</i> & <i>CSM</i> II / p. 315
dū'l-ḥiǧǧa 744	avril 1344	1 ardabb	200 dirham	Itḥāf III / p. 227
dū'l-ḥiǧǧa 747	mars 1347	1 ģirāra	170 dirham	<i>Šifā</i> ' II / p. 273
749	1348-1349	1 ardabb	300 dirham	Itḥāf III / p. 238
dū'l-ḥiǧǧa 752	janvier 1352	1 ardabb	300 dirham	Sulūk II / p. 860
muḥarram 753	février 1352	1 ardabb	150 dirham	Sulūk II / p. 861
753	1352-1353	1 ardabb	300 dirham	Durar, p. 309
dū'l-ḥiǧǧa 754	déc. 1353	1 ardabb	130 dirham	<i>Sulūk</i> II / p. 904

⁴³ Al-Maqrīzī, Kītāb igātat al-umma bi kašf al-gumma, éd. Ziyāda et Šabāl, Le Caire, 1940.

⁴⁴ Ibn Fahd, *Bulū*ġ cité par R. T. Mortel, *in JESHO* 32, 1989, p. 305.

Date de l'Hégire	Date	Quantité	Prix	Source	
ramaḍān 755	sept. 1354	1 ģirāra	80 dirham	Sulūk III / p. 10	
755	1354	1 ģirāra	30 dirham	Durar, p. 310	
759	1357-1358	1 ģirāra	60 dirham kāmilī	CSM II / p. 315	
début 760	1358-1359	1 ģirāra	60 dirham kāmilī	CSM II / p. 316	
fin 760	fin 1359	1 ģirāra	80 dirham kāmilī	<i>Šifā</i> ' II / p. 274	
début 766	1364	1 ģirāra 1 ģirāra	480 dirham 500 dirham	Sulūk III / p. 97 Mortel, p. 305	
dū'l-ḥiǧǧa 783	février 1382	1 ģirāra	400 dirham	Mortel, p. 305	
793	1390	1 ģirāra 1 ģirāra	500 dirham 540 dirham <i>kāmilī</i>	Al-'iqd I / p. 210 Šifā' II / p. 274 CSM II / 316	
dū'l-ḥiǧǧa 794	octobre 1392	1 wayba	18 dirham	Mortel, p. 305	
dū'l-ḥiǧǧa 796	septembre 1394	1 ģirāra	70 dirham <i>kāmilī</i>	CSM II / p. 317, IV § 266 Šifā' II / p. 274	
après <i>ḥaǧǧ</i> 796	apr. sept. 1394	1 ģirāra	40 dirham <i>kāmilī</i>	<i>CSM</i> II / p. 317	
après hağğ 797	apr. sept. 1395	1 ģirāra	330 dirham kāmilī	CSM II / p. 317	
ğumādā II 805	décembre 1402	1 ģirāra	500 dirham kāmilī	<i>Šifā'</i> II / p. 274 & <i>Durar</i> , p. 317	
811	1408-1409	1 ģirāra	150 dirham <i>kāmilī</i>	<i>CSM</i> II / p. 318	
ramaḍān 815	déc. 1412 / janv. 1413	1 rub'	8 mas'ūdī	<i>Šifā'</i> II / p. 275	
fin ramaḍān 815	déb. janv. 1413	1 rub'	12 mas'ūdī puis 18	<i>Ibid.</i> et <i>CSM</i> II / p. 318	
dū'l-ḥiǧǧa 815 mars 1413 1 girā 1 rub'		1 girāra 1 rub' 1 rub'	20 ifrantī 29 mas'ūdī 18 mas'ūdī	CSM II / p. 318 Al-'iqd I / p. 210 Šifā' II / p. 275 Ibid.	
		1 girāra 1 rubʻ 1 ģirāra	10 ifrantī 27 dirham mas'ūdī 19 à 21 ifrantī	<i>Ibid.</i> et <i>CSM</i> II / p. 318 <i>Šifā</i> ' II / p. 276 <i>Ibid.</i>	
816	1413-1414 1 ģirāra 20 ifrantī		Ibid.		
muḥarram 816	816 avril 1413 1 <i>girāra</i> 9-15 <i>ifrantī</i> 11		9-15 ifrantī 11	Itḥāf III / p. 510	
rabī' I 816	juin 1413	1 rub'	20 mas'ūdī	<i>Šifā'</i> II / p. 276 & <i>CSM</i> II / p. 319	
ramaḍān 816	novembre 1413	1 rub'	16 mas'ūdī	Ibid.	
dū'l-ḥiǧǧa 818	février 1416	1,5 wayba	1 dinar	Sulūk IV / p. 338 & Durar, p. 320	
dū'l-ḥiǧǧa 819	décembre 1417	1 ģirāra 1 ģirāra	5 ifrantī		
820	1417-1418	1 ģirāra	13 ifrantī Ibid.		
ğumādā 822	mai-juin 1419	1 ģirarā	12 ifrantī		

Date de l'Hégire	Date	Quantité	Prix	Source
2 ^{nde} moitié 822	apr. juin 1419	1 ģirāra	20 ifrantī et +	Al-'iqd I / p. 210 & Durar, p. 321
822	1419 1 <i>ģirāra</i> 25 dinar		Sulūk IV / p. 519	
après 822	apr. 1419	1 ģirāra	12 puis 10 ifrantī	CSM II / p. 321
dū'l-ḥiǧǧa 825	novembre 1422	1 ģirāra	25 dinar	Ibid.
av. ramaḍān 847	av. mai 1443	1 ģirāra	8 dinar <i>ašrafī</i>	<i>Tibr</i> , p. 74
şafar 855	mars 1451	1 ģirāra	15 dinar	<i>Tibr</i> , p. 347
863	1458-1459	1 ģirāra	7,5 dinar	Itḥāf
883	1478-1479	1 girāra	14 ašrafī	Itḥāf, Durar, p. 339
ša'bān 886	septembre 1481	1 ģirāra	10,5 ašrafī puis 12 et +	Mortel, p. 305
dū'l-qa'da 890	novembre 1485	1 ģirāra	6,5 dinar	Mortel, p. 305
şafar 891	févmars 1486	1 ģirāra	7-8 dinar	Mortel, p. 305
rabī' I 891	mars-avril 1486	1 ģirāra	5 dinar	Mortel, p. 305
ğumādā I 892	avril-mai 1487	1 ģirāra	2-4 ašrafī	Mortel, p. 305
fin šawwāl 893	octobre 1488	1 ģirāra	+ de 5 dinar	Mortel, p. 305
muḥarram 894	déc. 1488 / janv. 1489	1 ģirāra	6-6,75 <i>ašraf</i> ī	Mortel, p. 305
rabī' II-ğum. I 895	février-avril 1490	1 ģirāra	3,5 ašrafī	Mortel, p. 305
şafar 898	novdéc. 1492	1 ģirāra	8 ašrafī	Mortel, p. 305
rabī' I 898	décembre 1492	1 ģirāra	8,5-9 ašrafī	Mortel, p. 305
dū'l-qa'da 898	octobre 1493	1 ģirāra	11 ašrafī	Mortel, p. 305
muḥarram 899	octobre 1493	1 ģirāra	9 dinar	Mortel, p. 305
dū'l-ḥiǧǧa 906	septoct. 1501	1 ģirāra	7-8 dinar	Mortel, p. 305
şafar 908	août-sept. 1502	1 ģirāra 1 rubʻ	10 dinar 1,5 muḥallaq	Mortel, p. 305 Mortel, p. 305
déb. rabī' I 908	septembre 1502	1 ģirāra 1 rubʻ	10 dinar 1,25 muḥallaq	Mortel, p. 305 Mortel, p. 305
fin rabī' I 908	octobre 1502	1 ģirāra	14 dinar	Mortel, p. 305
rabī' II 908	octobre 1502	1 ģirāra	19 dinar	Mortel, p. 305
déb. ğum. I 908	déc. 1502 / janv. 1503	1 rub'	3 muḥallaq	Mortel, p. 305
ğumādā II 908	janvier 1503	1 ģirāra 1 rubʻ	11-11,75 dinar 1,5 muḥallaq	Mortel, p. 305
fin ğum.II 908	janvfév. 1503	1 ģirāra 1 rubʻ	14 -15 dinar 2 muḥallaq	Mortel, p. 305

Date de l'Hégire	Date	Quantité	Prix	Source
muharram 910	juin 1504	1 girāra 1,25-1,33 puis 1,5 rub'	6,25 -6,33 dinar 1 <i>muḥallaq</i>	Mortel, p. 305
ğumāda I 910	novdéc. 1504	1 ģirāra	5-7 dinar	Mortel, p. 305
rağab 910	déc. 1504 / janv. 1505	1 rubʻ 1 girāra	1,75 muḥallaq 13-14 dinar	Mortel, p. 305
ğumādā I 911	septoct. 1506	1 ģirāra	9-10 dinar	Mortel, p. 305
dū'l-qa'da 911	mars-avril 1506	1 ģirāra	7 dinar <i>ašrafī</i>	Mortel, p. 305
ramaḍān 917	novdéc. 1511	1 ģirāra	10 dinar	Mortel, p. 305
šawwāl 917	déc. 1511 / janv. 1512	1 ģirāra	10,5 dinar	Mortel, p. 305
dū'l-qa'da 917	fév. 1512	1 rub'	1,75 muḥallaq	Mortel, p. 305
dū'l-ḥiǧǧa 918	mars 1513	1 ģirāra	220-225 muḥallaq	Mortel, p. 305
muḥarram 921	octnov. 1515	1 ģirāra	400 muḥallaq	Mortel, p. 305
šawwāl 921	novdéc. 1515	1 rub'	1,25 muḥallaq	Mortel, p. 305
dū'l-ḥiǧǧa 923	déc. 1517 / janv. 1518	1 ardabb	1,25 muḥallaq	Badā'i' V/p. 227

Les trois phases monétaires se définissent nettement. Dans un premier temps, le dirham domine, même si le dinar est parfois utilisé. Cette première époque cesse entre 805 et 815 (1402-1413), c'est-à-dire au moment où une grave crise frappe l'Empire. L'époque suivante consacre le triomphe de l'or italien, qui, cependant, ne règne pas sans partage. Enfin, après 847 (1443), le dinar *ašrafī* remplace la pièce italienne. À cette même date, le *muḥallaq* apparaît dans l'émirat. Comment analyser ces différents moments ? Quel était le type de ces monnaies ?

ANALYSE

PREMIÈRE PÉRIODE: LE RÈGNE DE L'ARGENT ET LES PREMIERS SIGNES DE SA CONTESTATION

La première période fut marquée par l'utilisation presque exclusive du dirham dans la notation des prix. L'essentiel des témoignages concerne le dirham $mas'\bar{u}d\bar{\iota}$ d'une part, et le dirham $k\bar{a}mil\bar{\iota}$ d'autre part. Apparu à l'époque précédente, le dirham $mas'\bar{u}d\bar{\iota}$ était une pièce carrée, d'argent pur, c'est-à-dire du type $nuqra^{45}$ émise par le sultan du Yémen, Al-Malik

1954, p. 502-514. Pour la situation mekkoise voir aussi: R. T. Mortel, *in JESHO* 32, 1989, p. 300.

⁴⁵ Une première classification des types de dirhams a été présentée par A. S. Ehrenkreutz, *in BSOAS* 6/3,

al-Mas'ūd (619-626 / 1222-1229). Les attestations littéraires prouvent que cette pièce, parfois frappée à La Mekke, circula dans l'émirat pendant toute la période mamelouke. Le dirham $k\bar{a}mil\bar{\iota}$ était une pièce ronde de type waraq. Le change théorique entre ces deux dirhams était ajusté sur leurs alois, le dirham $k\bar{a}mil\bar{\iota}$ avait ainsi un pouvoir d'achat équivalent aux deux tiers de celui du dirham $mas'\bar{\iota}u\bar{d}\bar{\iota}$ (Ces monnayages servaient à exprimer des prix à hauteur de 2500 dirhams ⁴⁷. Faute de données sur les salaires, il est impossible de savoir à quelle valeur cette somme correspondait. Toutefois, nous pouvons rappeler, à titre de comparaison, que le prix le plus élevé du blé au cours de cette première époque fut atteint au milieu de l'année 707 (1306): le $gir\bar{a}ra$ syrien ⁴⁸ de froment coûta alors jusqu'à 1500 dirhams ⁴⁹.

Le règne du dirham n'était pas sans partage. À la fin du VIIIe siècle de l'Hégire, la contraction monétaire frappait l'Égypte et se répercutait sur le Higaz. Le cuivre apparut dans les Lieux saints. Al-Qalqašandī nous apprend que: «La pièce de cuivre dite nouveau fals, originellement frappée au Caire à partir de 795 (1392), apparut à La Mekke ⁵⁰. » Chaque pièce pesait théoriquement un mitqāl 51. Le taux de change fals / dirham kāmilī n'était pas identique au Caire et à La Mekke. Dans la capitale de l'Empire, on échangeait 1 dirham kāmilī contre 24 nouveaux fals, alors que dans la Ville sainte le change était de 1 pour 48. Le fals était, au regard des mécanismes de la loi de Gresham, un rival redoutable pour l'argent. Cela d'autant plus que, comme le prouvent les taux de change, l'argent était valorisé à La Mekke. Enfin, les domaines sociaux de l'argent et du cuivre étant plus voisins que ceux du cuivre et de l'or, c'est bien le dirham qui supportait la concurrence du nouveau venu. En dépit du silence des chroniques mekkoises, le cuivre devint monnaie courante au Ḥiǧāz à la fin du IX^e siècle de l'Hégire ⁵². Le cuivre n'était pas le seul signe de l'évolution de la situation monétaire. Des changements survenaient dans le monnayage d'or. Au cours de la première époque quelques prix sont exprimés en dinars. L'intervention du ducat que les sources arabes désignent sous le nom d'ifranti ou d'iflūri consacre la fin du premier âge monétaire. L'apparition de la monnaie italienne ⁵³ atteste de l'importance du commerce dans la constitution de M1. L'importance du ducat marque sans conteste la deuxième époque. Quel est le sens des prix qui sont alors rapportés en ducats?

⁴⁶ R. T. Mortel, in JESHO 32, 1989, p. 300.

⁴⁷ R. T. Mortel, *Al-ahwāl*, Rivād, 1983, p. 194.

⁴⁸ W. Hinz, *Islamische Masse und Gewichte*, Leyde, 1955, le *ģirāra* théorique représente une capacité de 204,5 kg soit 265 litres.

⁴⁹ Voir le tableau 1.

⁵⁰ R. T. Mortel, in JESHO 32, p. 301.

⁵¹ Al-Qalqašandī, Subh, Le Caire, 1963, tome IV, p. 176.

⁵² M. de Boüard, in Économie et civilisation (EC) 30, 1939, p. 427-459.

⁵³ F. Pegolotti Balducci, La pratica della mercatura, éd. A. Evans, Cambridge, 1936; A. Raugé van Gennep, «Le ducat vénitien en Égypte, son influence sur le monnayage de l'or dans ce pays au début du XV^e siècle », in RN, 4^e série, I, 1897, p. 373-391 et 494-508; Ph. Grierson, «The Coins of Pegolotti », in Studi in Onore di Armando Sapori I, 1957, p. 483-492.

DELIXIÈME PÉRIODE: LE RÈGNE MOMENTANÉ DU DUCAT

L'analyse des cotations des denrées alimentaires en ducats traduit une évolution profonde des prix des denrées. Les taux de change indiqués entre le ducat et le dirham par les sources littéraires insistent sur le haut niveau de la pièce italienne.

Tableau 2. Cours de l'ifranti en dirham mas'ūdī à La Mekke 54.

Date	Dirham mas'ūdī	Gurces Sources	
815/1412	$1 i frant \bar{i} = 60$	Al-Fāsī, Šifā', II / p. 275	
« puis »	$1 i frant \bar{i} = 50$	Ibid., p. 276	
816/1413	1 <i>ifrantī</i> = 60	Ibid.	
819/1416	1 <i>ifrantī</i> = 54	Ibid., p. 277	

Nous constatons que, bon an mal an, l'*ifrantī* se maintint autour de 55 dirhams $mas'\bar{u}d\bar{\iota}$ (36 dirhams $k\bar{a}mil\bar{\iota}$). Ces taux de change et leur implication sur le niveau des prix peuvent être éclairés par quelques prix du froment.

Tableau 3. Les prix maximum en ducat et dirham.

Monnaies		Quantité	Prix	Date	Sources
Dirham	Prix plafond	1 <i>ģirā ra</i> syrien	1 500	707	Šifā', II / p. 273
	Prix plancher	1 wayba	18	794	Bulūġ ⁵⁵
Ducat	Prix plafond	1 ģirā ra	21	815	Šifā', II / p. 276
	Prix plancher	1 ģirā ra	10	815	Šifā', II / p. 275

Si nous convertissons le prix plafond de 21 ducats en dirham $mas'\bar{u}d\bar{\iota}$ à l'aide du tableau résumant les taux de change entre ces deux monnaies, nous obtenons un prix maximum de 1155 dirhams. Nous constatons que ce prix est inférieur à la valeur maximum (2500) qu'il est possible d'exprimer en dirham ⁵⁶. Ce n'est pas seulement par commodité que les denrées furent évaluées en ducats. Cette expression de la valeur des prix semble incompatible avec

138

⁵⁴ Voir aussi R. T. Mortel, in JESHO 32, p. 301.

⁵⁵ Cité par R. T. Mortel, in JESHO 32, p. 305.

⁵⁶ Voir supra.

une participation massive du cuivre dans les échanges quotidiens. Pour ne prendre que quelques exemples, 10 ducats représentent déjà 26400 fulūs, ce qui n'a pas beaucoup de sens 57. Cette fois, c'est bien le niveau des prix qui interdit une expression en monnaie de cuivre. Le niveau des prix, tel que nous l'avons constaté, pouvait-il s'accommoder d'un paiement en fals? Pour répondre à cette question, il nous faut prendre en compte l'importance des mesures utilisées dans l'expression des prix. Nous rencontrons ici trois unités différentes: le girāra syrien 58, le *ġirāra* mekkois 59 et enfin, la wayba 60. Toutes ces mesures correspondent à de grandes capacités, à l'exception de la wayba, qui intervient d'ailleurs à l'occasion du prix plancher exprimé en dirham. De toute évidence, les achats quotidiens ne portent jamais sur de telles quantités. Au prix plafond de 21 ducats par girāra, nous obtenons un prix de 1776 fulūs par mann, s'ils sont issus du petit girāra, et 1478 s'ils sont une division de la grande mesure. Nous comptons ici le ducat à 55 dirhams mas'ūdī, où chaque dirham s'échange contre 48 fulūs. Le mann est une mesure mekkoise usuellement évaluée à 3 kg 61. Il existe deux girāra, le grand comporte 37,5 mann selon nos calculs, et le petit 31,2. Au prix plancher de 10 ducats par girāra, le mann coûte un peu plus de 846 fulūs si nous calculons à partir du petit girāra et seulement 704 fulūs à partir de la grande mesure. Un mann de froment représente déjà une belle quantité! Dans ces conditions, il est tout à fait concevable que les prix, indiqués en ducat, étaient en réalité acquittés en fulūs.

Le ducat circulait dans l'émirat à la faveur de son rôle dans le grand commerce, cependant, des frappes d'argent sont attestées à La Mekke pour cette période. La coïncidence entre des frappes suffisamment importantes pour apparaître dans les sources littéraires, et la régularité du pèlerinage *ilhanide*, méritent d'être soulignée. Ainsi, pouvons-nous voir dans ce deuxième âge une intensification de la circulation monétaire. Celle-ci correspond à la suprématie de Ğudda dans l'organisation du grand transit. Cet accroissement de la circulation monétaire et des activités commerciales dans l'émirat s'accompagne d'une diversité accrue des moyens de paiement métalliques, ainsi que de l'allégement du standard de la monnaie de compte interrégionale. Nous savons, en effet, que le ducat est plus léger que le dinar.

⁵⁷ Nous comptons ici 1 dirham = 48 $ful\bar{u}s$; cf. taux donnés dans les sources mekkoises.

Voir les traités de hisba comme par exemple: Ibn al-Unuwwā, Ma'ālim al-qurba fī aḥkām al-hisba, éd. Reuben Levy, in Gibb Memorial, New Series, 12, 1938; et les études de W. Hinz, J. Sauvaire et A. Decourdemanche. Le girāra est construit d'après le rațl or, le rațl syrien avec 600 dirhams est un des plus lourds.

 ⁵⁹ 1 girāra mekkois = 1,5 ardabb égyptien où 1 ardabb
 = 90 litres, soit 1 girāra de 135 litres, il existe également un girāra plus petit comptant 1,04 ardabb égyptien soit d'après la valeur de l'ardabb calculée

par Hinz, 93,6 litres, voir R. T. Mortel, «Weights and measures *in* Mecca during the Late Ayyūbid and Mamlūk Period», *in Arabian Studies*, éd. R. B. Serjeant et R. L. Bidwell, Cambridge, 1990.

 $^{^{60}}$ 1 wayba = 1/6 ardabb soit environ 15 litres.

⁶¹ Cf. W. Hinz, *Islamische Masse und Gewichte*, Leyde, 1955; *Mann* arabe: 1 *mann* = 260 dirhams, plus tard d'après Al-Fāsī vers 1320, 1 *mann* de viande représente 6 2/3 *raṭl* égyptien (soit 3 kg); Al-Qalqašandī, *Şubh*, tome III: vers 445 définit pour 1410, 1 *mann* = 260 dirhams.

LES DERNIÈRES DÉCENNIES MAMELOUKES: UNE SITUATION BOULEVERSÉE

La lutte des sultans mamelouks pour restaurer le rôle du dinar commença dès cette époque : dès 829 (1424) Barsbāy interdit l'usage dans l'Empire de la pièce italienne. Cette mesure provoqua une hausse du ducat qui atteint son plus haut taux de change (il s'évaluait à 120 dirhams $mas'\bar{u}d\bar{\imath}$). Parallèlement, Barsbāy émettait le fameux dinar $a\bar{s}raf\bar{\imath}$ dont la première mention apparaît à La Mekke à l'occasion de la cherté de ramaḍān 847 (décembre 1443). 'Abd al-'Azīz b. Fahd rapporte que le $gir\bar{a}ra$ de froment atteignit 8 dinars $a\bar{s}raf\bar{\imath}$ 62. Les réformes du dinar visaient à le rapprocher des premiers ducats. Notre tableau prouve que ces efforts furent couronnés de succès. Mais la restauration du monnayage d'or mamelouk et la substitution du dinar $a\bar{s}raf\bar{\imath}$ au ducat ne furent pas les seuls événements notables d'une période réformatrice où l'émirat tenta d'améliorer le dirham $mas'\bar{u}d\bar{\imath}$. Les frappes de dirham signalées à la période précédente se poursuivirent. Nous en conservons une mention en 901 (1495) et 909 (1503) 63. Ces frappes s'accompagnèrent de deux réformes du type.

Elles nous sont révélées par les taux de change: ainsi 'Abd al-'Azīz b. Fahd note qu'en rabī' I 889 (mars 1484), le dinar ašrafī s'évaluait à 300 nouveaux dirhams mas'ūdī mais s'échangeait à la même époque contre 4000 anciens dirhams mas'ūdī ⁶⁴. Quelques années plus tard, au cours de rabī' II 901 (décembre 1495) nous rencontrons une semblable mention de mutation du dirham mas'ūdī; la réforme avait une fois encore pour objectif de rétablir à 1 pour 300 le taux de change entre le dinar ašrafī et le dirham mas'ūdī ⁶⁵. Ce rapport semble alors avoir été considéré comme un change normal. Les réformes de 889 (1484) et 901 (1495) ne visaient pas uniquement à rétablir le rapport or-argent à un taux normal, elles entendaient également réglementer les relations du dirham au muḥallaq. Lors de son apparition à La Mekke, cette monnaie valait 12 dirhams mas'ūdī ⁶⁶.

Dès 909 (1503) le *muhallaq* s'échangeait contre 20 dirhams *mas'ūdī* ⁶⁷. Les mutations du dirham visaient, ainsi que ces taux le prouvent, à lutter contre l'effritement du cours de cette pièce. Les sources littéraires ne nous disent pas par quel moyen le pouvoir d'achat des pièces d'argent fut conservé: par l'augmentation de l'aloi ou par celle du poids total? Faute de donnée numismatique, nous ne pouvons trancher cette alternative. Toutefois, nous pouvons constater la coïncidence de cette période de réforme et la régularité des convois de pèlerins irakiens au cours de cette dernière époque ⁶⁸. Il est probable que la situation du monnayage d'argent et le succès des réformes différaient en Égypte et à La Mekke. Cette politique

⁶² 'Abd al-'Azīz ibn Fahd, Bulūg, cité par R. T. Mortel, in JESHO 32, 1989, p. 305.

⁶³ Nağm al-Din ibn Fahd et 'Abd al-'Aziz b. Fahd, cités par R. T. Mortel, *Al-aḥwāl*, Riyād, 1983, p. 194.

⁶⁴ 'Abd al-'Azīz ibn Fahd, Bulūg, r° 22, cité par R. T. Mortel, Al-aḥwāl, Riyād, 1983, p. 196.

⁶⁵ Ibid. r° 88, cité par R. T. Mortel, Al-aḥwāl, Riyād, 1983, p. 196.

⁶⁶ Ibid. r° 22, cité par R. T. Mortel, Al-aḥwāl, Riyād, 1983, p. 196.

⁶⁷ *Ibid.* r° 137, cité par R. T. Mortel, *Al-aḥwāl*, Riyād, 1983, p. 196.

⁶⁸ Al-Ğaziri, *Durar*, éd. Al-Ḥaṭīb, Le Caire, 1384 H., p. 332-361.

atteste à la fois de l'attachement de l'émirat à l'étalon argent et des difficultés que ce monnayage continuait à rencontrer. Cette double circonstance peut avoir fait surgir le besoin d'une monnaie de compte proche du dirham et par nature plus stable.

Si le silence demeure à propos du dirham *min al-fulūs* et de la circulation du cuivre, le *muḥallaq* apparaît alors dans les sources. À aucun moment, celles-ci ne donnent de description de cette monnaie. Généralement, les études contemporaines suggèrent que le terme *muḥallaq* désigne une pièce ronde, mais nous savons que la racine [*ḥlq*] avait une utilisation dérivée plus commerciale dans le terme *ḥalqa* (vente à l'encan). Cependant, les informations indirectes concernant les cours de cette monnaie et ses utilisations nous fournissent quelques indices sur sa nature. Les rapports du *muḥallaq* aux autres monnaies révèlent une monnaie intermédiaire. Ainsi, savons-nous qu'en 883 (1478), 1 *muḥallaq* s'échangeait contre 12 dirhams *mas'ūdī*. D'autre part, en 889 (1484) 1 dinar *ašrafī* s'évaluait à 25,5 *muhallaq* ⁶⁹.

Les rapports du muhallaq avec le dinar ašrafī semblent interdire de considérer cette monnaie comme une pièce d'or. Au contraire, ce taux de change est très proche de celui que nous rencontrons pour le demi-fadda, le dirham émis par Al-Mu'ayyad Šayh 70. C'est lorsqu'on le compare aux monnaies d'argent que le rôle intermédiaire de la pièce mekkoise apparaît le mieux: le muḥallaq s'établissant à 16 ou 20 dirhams mas'ūdī. Ce taux, à la fois élevé et stable, nous amène à douter de la nature du muhallaq: s'agit-il d'une unité de compte ou d'une véritable monnaie physique? Les éléments de réponses sont ténus. Cependant, nous remarquons la stabilité relative des cours comparés du dinar asrafi ou du dirham contre le muhallaq. D'autre part, nous savons que Mortel juge que le muhallaq sert aux transactions en gros. Enfin, nous savons, grâce à l'analyse du dirham min al-fals, qu'une unité abstraite peut être utilisée par les chroniqueurs lorsqu'ils donnent les prix des denrées alimentaires. Le muhallaq peut donc avoir été une unité de compte. Cette utilisation spécifique expliquerait que les sources mekkoises ne le désignent jamais comme un mu'ayyadī. Nous restreignons l'utilisation du mu'ayyadī dans l'émirat à un rôle abstrait: en effet, s'il avait réellement circulé, il est très probable que les sources l'auraient désigné d'après sa légende et qu'il apparaîtrait en tant que tel dans nos sources.

L'absence de donnée numismatique place bien des obstacles à la conception que nous pouvons avoir du monnayage mekkois. Cependant, trois phases se distinguent assez nettement. Ces trois phases peuvent être regroupées en deux moments. Lorsqu'elle fut intégrée à l'Empire mamelouk, La Mekke vivait sous le régime d'un bimétallisme or-argent traditionnel, que l'étalon-argent dominait. Les pièces et le système de compte étaient tous deux alignés sur cette organisation. Cette situation changea profondément au cours des trois siècles de la présence mamelouke au Ḥiǧāz.

⁶⁹ Al-Ğaziri, Durar, éd. Al-Ḥaṭīb, Le Caire, 1384 H., p. 332-361.

70 E. Ashtor, Les métaux précieux et la balance des payements du Proche-Orient, Paris, 1971, p. 46.

À la veille de la tutelle ottomane, La Mekke privilégie un étalon-or. Ce renversement avait été amorcé par le succès du ducat et fut confirmé après les réformes du dinar. La substitution du dinar ašrafī au ducat marque bien une période différente. Elle survient après l'intensification de la circulation monétaire et de l'activité commerciale dans l'émirat au cours de la deuxième période. Cette charnière souligne les effets de la politique mamelouke dans le Ḥiǧāz. Contrairement à ce que nous pouvons observer en Égypte, le dirham se maintint à La Mekke pendant toute cette période. Mais son rôle ne cessa de s'amoindrir, car il était menacé par le cuivre dans les échanges quotidiens et par l'or dans les transactions plus importantes. Le rôle du cuivre et l'appréciation exacte du crédit demeurent les deux principales inconnues de cette histoire monétaire.

La circulation monétaire de l'émirat est en accord avec l'histoire monétaire plus générale de l'Empire mamelouk. Elle vit le ducat triompher puis l'ašrafī le remplacer. Elle se caractérisa, comme en Égypte, par l'utilisation d'étalons monétaires allégés. En dehors des espèces circulant réellement, la masse monétaire se composait également d'unités de compte dirham, dinar et vraisemblablement dirham min al-fulūs, unité basée sur le monnayage de cuivre. Cependant l'évolution mekkoise présente des traits propres tels que: la conservation du dirham ou l'essor du muhallaq. Le passage d'un étalon-argent à un étalon-or est le principal résultat de ces trois siècles d'histoire mamelouke. La signification de ce changement d'étalon, et du triomphe du muhallaq ne peuvent être analysés avec certitude sans la connaissance de l'histoire économique et commerciale de l'émirat, compte tenu de la constitution spécifique de M1 à La Mekke.